



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

## Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, du zonage d'assainissement des eaux usées d'Anjou Bleu Communauté, des périmètres Délimités des Abords autour de Monuments Historiques situés à Sainte-Gemmes d'Andigné, Châtellais et Pouancé et abrogation des cartes communales de Châtellais et Montguillon

Par arrêté n° 2025-076 en date du 09/07/2025, le Président d'Anjou Bleu Communauté a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et du zonage d'assainissement des eaux usées d'Anjou Bleu Communauté, la création de Périmètres Délimités des Abords (PDA) autour des Monuments Historiques suivants (Château de la Chetardière et église (Sainte-Gemmes d'Andigné) // fortifications anciennes (Châtellais) // Château, ancien pigeonnier seigneurial, tour de l'horloge et grenier à sel (Pouancé)) et l'abrogation des cartes communales de Châtellais et Montguillon (Segré-en-Anjou Bleu) .

Le projet de PLUi a fait l'objet d'une évaluation environnementale. La Mission Régionale d'Autorité Environnementale a émis un avis en date du 3 juillet 2025 (PDL n° 002510 / A PP). Anjou Bleu Communauté a produit un mémoire en réponse versé au dossier d'enquête.

**L'enquête est ouverte pour une durée de 36 jours consécutifs, du lundi 8 septembre 2025 à 9h, jusqu'au lundi 13 octobre 2025 à 12h inclus.** Mme Brigitte LAVERGNE a été désignée Présidente de la commission d'enquête par décision du tribunal administratif de Nantes n° E25000100/49 en date du 13/05/2025. Sont également désignés comme membres titulaires de la commission d'enquête Mme Christine DELEUME, et M. Jean-Claude ROUILLARD. M. Raymond LEFEVRE, a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur un support papier ou sur un poste informatique en libre-service et présenter ses observations sur les registres ouverts à cet effet aux jours et heures suivants : **Siège d'Anjou Bleu Communauté**, du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h ; le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h // **Hôtel de Ville d'Ombree d'Anjou** du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h ; le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h // **Mairie de Candé** le lundi de 14h à 17h30, du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 et le samedi des semaines paires de 9h à 12h // **Mairie déléguée de Combrée (Ombree d'Anjou)** le lundi de 13h30 à 17h30, du mardi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h et le samedi de 9h à 12h.

Le dossier d'enquête publique est consultable et téléchargeable sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/6448> pendant toute la durée de l'enquête publique, 7/7 jours et 24/24 heures. Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra adresser ses observations et propositions écrites à la commission d'enquête : **par voie postale** au siège de l'enquête publique (Anjou Bleu Communauté) à l'adresse suivante : Mme la Présidente de la commission d'enquête – Enquête publique relative au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, au zonage d'assainissement des eaux usées, aux PDA et à l'abrogation de cartes communales – Anjou Bleu Communauté, 1 Esplanade Antoine Glémain, BP 50148, 49501 SEGRE-EN-ANJOU BLEU CEDEX // **par courrier électronique** à l'adresse suivante : [enquete-publique-6448@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6448@registre-dematerialise.fr) ; Les observations et propositions du public transmises par courrier électronique seront publiées sur le registre numérique et donc visibles par tous // **sur un registre numérique sécurisé** accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6448> pendant toute la durée de l'enquête publique, 7/7 jours et 24/24 heures. L'accès à cette adresse est possible depuis un poste informatique mis à disposition sur les différents lieux d'enquête // **sur un des 4 registres d'enquête publique** établis sur feuillets non mobiles, mis à la disposition du public au siège d'ABC ainsi qu'à l'Hôtel de Ville d'Ombree d'Anjou, à la mairie déléguée de Combrée et à la mairie de Candé aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, par courrier électronique, ainsi que les observations écrites reçues par la commission d'enquête lors des permanences seront consultables, pendant la durée de l'enquête, au siège d'Anjou Bleu Communauté. Elles seront également consultables, pendant toute la durée de l'enquête, sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/6448>

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pendant 9 permanences, pour recevoir les observations et propositions écrites et orales aux jours, dates, heures et lieux suivants : **Le lundi 8 septembre 2025 de 9h à 12h au siège d'Anjou Bleu Communauté // le samedi 13 septembre 2025 de 9h à 12h à la mairie déléguée de Combrée // le mercredi 17 septembre 2025 de 9h à 12h à l'Hôtel de Ville d'Ombree d'Anjou // le samedi 20 septembre 2025 de 9h à 12h à la mairie de Candé // le mercredi 24 septembre 2025 de 9h à 12h à la mairie déléguée de Combrée // le mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025 de 14h à 17h au siège d'Anjou Bleu Communauté // le vendredi 3 octobre 2025 de 9h à 12h à la mairie de Candé // le lundi 6 octobre 2025 de 9h à 12h à l'Hôtel de Ville d'Ombree d'Anjou // le lundi 13 octobre 2025 de 9h à 12h au siège d'Anjou Bleu Communauté ;**

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public et consultables, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, au siège de la Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté, à l'hôtel de ville d'Ombree d'Anjou, à la mairie déléguée de Combrée, à la mairie de Candé et et à la Préfecture de Maine-et-Loire, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site Internet de la Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté (<https://www.anjoubleucommunaute.fr/enquetes-publiques-en-cours/>). A l'issue de l'enquête publique, le Conseil communautaire approuvera, par délibération, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête.

Fait à Segré-en-Anjou Bleu, le 15 juillet 2025, Le Président d'ANJOU BLEU COMMUNAUTÉ, Gilles GRIMAUD